

Département du Rhône - Arrondissement de Lyon

CCAS de Saint-Romain-en-Gal



Élus :	15	Le mercredi 29 avril 2026, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de Saint-Romain-en-Gal, légalement convoqué le vendredi 24 avril 2026 s'est réuni en séance publique à l'Espace Louis Graff sous la présidence de Luc THOMAS, Président.
Présents :	12	
Absent(s) :	1	
Pouvoir(s) :	2	
Votant(s) :	13	
Présents		Luc THOMAS, Marie-Alice SEUX, Yves ROBERT, Sandrine ALONZO, Ahlem BOULEFKHAD, Jacques GOURDIN, Jacques ROSSET, Denise BAH, Laurent DOUDAINE, Robert GELAS, Eliane GIRAUD, Jean-Paul TURBELIN
Absent(s) ayant laissé(s) procuration(s)		Annabelle RODRIGUEZ pouvoir à Ahlem BOULEFKHAD Martine VIALLE pouvoir à Laurent DOUDAINE
Absent(s)		Guy SUBLET
Secrétaire de séance		Sandrine ALONZO

Délibération n° 04-2026 : Compte administratif 2025

Rapporteur : M. Jacques GOURDIN

Monsieur le Président ayant quitté la table de l'assemblée, la Présidence de séance est assurée par Madame Marie-Alice SEUX, Vice-présidente du CCAS.

Monsieur Jacques GOURDIN présente le compte administratif 2025 du CCAS, lequel s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits ouverts	47 000,00 €	47 000,00 €
Réalisations	31 877,40 €	37 509,16 €

Soit un excédent de 5 631,76 € pour l'exercice 2025.

VU l'excédent de l'exercice 2024 de 11 095,13 €,

CONSIDERANT que le résultat 2025 est de 16 726,89 €,

CONSIDERANT l'entité de valeur entre les écritures du compte administratif de Monsieur le Président et du compte de gestion de Madame la Trésorière de Vienne faisant apparaître un excédent de clôture pour l'année 2025 de 16 726,89 €,

Monsieur GOURDIN demande au Conseil d'administration d'approuver le compte administratif 2025 du CCAS.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Monsieur le Président, ayant quitté la table de l'assemblée, ne prend pas part au débat et au vote

- **APPROUVE** le compte administratif pour l'exercice 2025,
- **CHARGE** Monsieur le Président d'accomplir les formalités administratives nécessaires.

Délibération originale

La Secrétaire de séance,
Sandrine ALONZO



C.C.A.S
St ROMAIN EN GAL

Le Président du CCAS,
Luc THOMAS

